

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Séance du 25 février 2005
(convocation du 14 février 2005)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Février Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, Mme CURVALE Laure, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. PIERRE Maurice, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. BANAYAN Alexis, M. BANDEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELLOC Alain, Mme BRUNET Françoise, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. MAMERE Noël, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELLIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme. BRACQ Mireille à Mme. RAFFARD Florence
M. BRANA Pierre à Mlle. COUTANCEAU Emilie
Mme BRUNET Françoise à Mme DARCHE Michelle (à cptre de 10 h 15)
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. CHAUSSET Gérard à Mme. CURVALE Laure
M. FELTESSE Vincent à M. ROUSSET Alain
Mme. LACUEY Conchita à Mme. CARTRON Françoise
M. MERCIER Michel à M. HOUDEBERT Henri
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude
M. ANZIANI Alain à Mme. DE FRANCOIS Béatrice
M. BELIN Bernard à M. TAVART Jean-Michel
M. BENOIT Jean-Jacques à Mme. DUMONT Dominique
M. BREILLAT Jacques à M. CASTEL Lucien
M. CANIVENC René à M. GELLE Thierry
M. CANOVAS Bruno à M. DUCASSOU Dominique

M. CAZENAVE Charles à M. JUNCA Bernard
M. CHAZEAU Jean à Mme. ISTE Michèle
M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max
M. COUTURIER Jean-Louis à M. PIERRE Maurice
M. DELAUX Stéphan à M. BOBET Patrick
M. FERILLOT Michel à M. HOURCQ Robert
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. DUTIL Silvère
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques
M. JAULT Daniel à Mme. DELAUNAY Michèle
M. JOUVE Serge à M. MOULINIER Maxime (à cptre de 10 h 30)
M. LOTHaire Pierre à M. REBIERE André
M. MILLET Thierry à M. MANGON Jacques
Mme. MOULIN-BOUDARD Martine à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
Mme. PALVADEAU Chrystèle à Mme. DESSERTINE Laurence
M. PONS Henri à M. SEUROT Bernard
M. QUERON Robert à M. SOUBIRAN Claude

ABSENTS :

M. DAVID Alain, M. TOUZEAU Jean, Mme. FAORO Michèle, M. GRANET Michel, Mme. LIMOUZIN Michèle, M. MONCASSIN Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

Renouvellement de l'autorisation de recourir à un agent non titulaire
 sur l'emploi d'ingénieur responsable voies ferrées et plate-forme
 à la Mission Tramway
 Décision - Autorisation

Monsieur SEUROT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 99/302 du 26 mars 1999, le conseil de communauté a donné l'autorisation de recourir à un agent contractuel pour le poste d'ingénieur plate-forme de voie et voirie au sein de la Mission Tramway pour une durée de trois ans. A son terme, le conseil de communauté, par délibération n° 2002/186 du 22 mars 2002, a autorisé le renouvellement de recourir à un agent contractuel sur ce poste pour une durée supplémentaire de trois ans.

Le contrat en cours arrive à expiration le 31 mars 2005.

A l'approche de l'échéance, un appel à candidatures est largement diffusé. Si aucun fonctionnaire n'est sélectionné à l'issue de cette période et compte tenu du caractère temporaire des opérations et de la fonction spécifique du poste d'ingénieur plate-forme de voie et voirie à la Mission Tramway, l'administration envisagerait de recourir de nouveau à un agent non titulaire sur le fondement de l'article 3 – alinéa 3 de la loi du 26 janvier 1984.

Dans cette hypothèse, il serait donc envisagé de recourir à un agent issu d'un poste élevé d'une société de transports publics telle que la R.A.T.P. Comme le prévoit le statut de cet organisme, l'intéressé serait placé en position de disponibilité spéciale et dans ce cadre, il serait procédé, par notre établissement, au versement de la contribution de retraite prévue à l'article 25 du règlement des retraites et au remboursement de l'indemnité de délocalisation que la R.A.T.P. verse à ses agents ainsi déplacés.

Ce poste nécessite un profil très spécifique et une expérience confirmée dans le domaine ferroviaire notamment des chantiers en site urbain au titre d'activités de Maîtrise d'ouvrage ou de Maîtrise d'œuvre. Il requiert un sens de l'organisation, du dynamisme, de la disponibilité, de la rigueur, un bon relationnel ainsi que l'aptitude à travailler en équipe et à conduire des réunions.

Les missions de l'agent affecté à ce poste consisteraient à être responsable de la réalisation d'un secteur géographique du Tramway sous l'autorité du chef de projet de la Mission Tramway et assurer la transversalité dans les domaines de la voie ferrée, de la plate forme et des ouvrages d'art.

Il aurait également les attributions suivantes :

- valider les dossiers techniques établis par la Maîtrise d'œuvre aux différents stades de leur instruction (projet, dossier de consultation des entreprises, rapport d'analyse des offres, mise au point des marchés) ;
- effectuer le suivi technique, financier et contractuel des chantiers de pose de voies, de voirie et d'ouvrages d'art ;
- être l'interlocuteur des collectivités locales et autres intervenants internes et externes, notamment pour toutes les interfaces chantier en coordination avec le Maître d'œuvre et la Direction de la Communication ;
- assurer le suivi du contrat de maîtrise d'œuvre en coordination avec tous les chargés d'affaires de la Mission Tramway.

Ce contrat serait conclu pour une durée de trois ans, renouvelable, sur la base d'une rémunération correspondant au niveau de celle allouée par la R.A.T.P. soit actuellement un montant brut annuel de 51 501,60 euros hors prime de résultat annuelle.

L'imputation des frais correspondant à ce renouvellement sera effectuée sur le budget principal de la Communauté Urbaine de Bordeaux et sur l'exercice considéré, soit le chapitre 012 – compte 64111 – fonction 8150 et refacturé au Budget Annexe Transports.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir autoriser les dispositions ci-dessus définies relatives à l'emploi d'ingénieur responsable voies ferrées et plate-forme à la Mission Tramway, lequel pourrait, le cas échéant, être pourvu par un agent non titulaire issu de la R.A.T.P. à la suite d'une signature de contrat entre la R.A.T.P. et notre administration.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 février 2005,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

?

M. BERNARD SEUROT

